

Conforme à arrêté modificatif du Bac Pro TBORGO du 20 juin 2013

# RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel : TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS-ŒUVRE	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés ou publics non habilités,	Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	---	--	---

Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique</b>		<b>3</b>						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	<b>U.11</b>	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	<b>U.12</b>	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve d'analyse et de préparation</b>		<b>4</b>						
Sous-épreuve E21 : Analyse technique d'un ouvrage	<b>U.21</b>	2	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Préparation et organisation de travaux	<b>U.22</b>	2	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel : Réalisation d'ouvrage</b>		<b>9</b>						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	<b>U.31</b>	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Mise en œuvre	<b>U.32</b>	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 17h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Activités spécifiques et contrôles	<b>U.33</b>	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	

Sous-épreuve E34 : Économie – Gestion	<b>U.34</b>	1	CCF		Ponctuel oral	30mn	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé environnement	<b>U.35</b>	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de langue vivante</b>	<b>U.4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20mn (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		<b>5</b>						
Sous-épreuve E51 : Français	<b>U.51</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	<b>U.52</b>	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U.6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	<b>1</b>	CCF		Pratique		CCF	
<b>Épreuve facultative (2)</b> Langue vivante	<b>UF.1</b>		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.